

Cany-Barville

Accusé de réception en préfecture
076-217601590-20161212-20161212-04-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL

N° 20161212.04

L'an deux mil seize, le douze décembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Vote Contre :	0
Vote Pour :	21
Abstention :	0

Date de convocation : 05 et 07 décembre 2016

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY – Mme Christel CARPENTIER, adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE, et M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, Mme Myriam BOUQUEREL, M. Romain DEHAIS, Mme Martine DECOOL, et Mme Annie LEFRANCOIS - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémi GOUDSMETT donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
Mme Magali GOY donne pouvoir à Mme Myriam BOUQUEREL
Mme Aurore RAUCH donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT

Absents excusés : M. Nicolas MOLETTE et M. Michel LEVIEUX

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Myriam BOUQUEREL est élue secrétaire de séance.

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION

DES FOIRES ET MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE

04/ Délégation de service public pour l'exploitation des foires et marchés d'approvisionnement : engagement de la procédure

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession, visant à simplifier et à unifier les procédures de délégations de service public,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 – article 58,

Vu la délibération du conseil municipal, en sa séance du 09 décembre 2013, confiant l'exploitation du marché hebdomadaire et de la fête foraine, par délégation de service public, procédure simplifiée à M. Laurent GARNIER, concessionnaire de droits communaux, domicilié 334, rue du stade à ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT – 76560, pour une période de trois années, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.


Vu la délibération du conseil municipal en sa séance du 11 juillet 2016, prenant acte de son rapport annuel d'activités 2015, et a décidé d'engager une consultation publique pour le renouvellement de ce marché.

Considérant la nécessité de poursuivre l'exploitation des foires et marchés d'approvisionnements,

**le conseil municipal,
après avoir délibéré, à l'unanimité,**

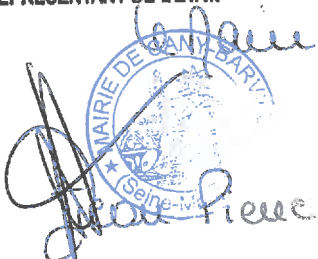

- **DECIDE de recourir à un contrat de concession de service public**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager la consultation publique, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur sus-mentionnée.**

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,


 Le Maire,
Jean-Pierre THEVENOT

En vertu de l'article R 421-1 du Code de Justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE
EST EXECUTOIRE, PUBLIE LE 18/12/2016
ET TRANSMIS LE 20/12/2016 AU
REPRESENTANT DE L'ETAT.


 Jean-Pierre THEVENOT